

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/N/1/LVA/1/Add.1  
23 juillet 1999

(99-3102)

---

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

## NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD

LETTONIE

### Addendum

Par des communications de sa Mission permanente, datées des 15 et 22 juillet 1999, la Lettonie a complété sa notification initiale (voir le document IP/N/1/LVA/1), en notifiant au titre de l'article 63:2 de l'Accord, les "autres lois et réglementations"<sup>1</sup> énumérées ci-après.

---

<sup>1</sup> Conformément aux procédures de notification des lois et réglementations au titre de l'article 63:2 (document IP/C/2), les textes des "autres lois et réglementations" ne sont normalement pas distribués en tant que documents de l'OMC. Des copies de ces lois et réglementations peuvent être consultées au Secrétariat de l'OMC par les délégations intéressées.

**AUTRES LOIS ET RÈGLEMENTATIONS**

<b>TITRE DATE D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR</b>	<b>BRÈVE DESCRIPTION</b>
Loi sur la publicité de l'information, adoptée le 29.10.1998, entrée en vigueur le 20.11.1998.	La Loi contient des dispositions sur l'accès du public à l'information détenue par les autorités.
Loi sur la procédure civile, adoptée le 14.10.1998, entrée en vigueur le 01.03.1999.	La Loi fixe les règles de base régissant les procédures judiciaires civiles, y compris les dispositions concernant la protection des droits de propriété intellectuelle.
Loi sur le pouvoir judiciaire, adoptée le 15.12.1992, entrée en vigueur le 01.01.1993.	La Loi, ainsi que les amendements ultérieurs, établit le système judiciaire de la Lettonie et règle d'autres questions relatives au pouvoir judiciaire.
Code des infractions administratives, adopté le 07.12.1984, entré en vigueur le 01.07.1985.	Le Code, ainsi que les amendements ultérieurs, fixe les règles de base régissant les procédures administratives et détermine les compétences en matière d'infractions administratives, également en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle.
Loi pénale, adoptée le 17.06.1998, entrée en vigueur le 01.04.1999.	La Loi détermine les compétences en matière d'infractions pénales, y compris pour ce qui est des infractions dans le domaine des droits de propriété intellectuelle.
Code de procédure pénale, adopté le 06.01.1961, entré en vigueur le 01.04.1961.	Le Code, ainsi que ses amendements ultérieurs, établit les règles de base régissant les procédures pénales.